



COMMISSION FEMININE

Réunion du Mardi 12 octobre 2021

Procès-verbal n ° 527

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

.....

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES **EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaire

Courriers : IZEAUX, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, ST CASSIEN, JEREMY HUGONNARD ROCHE, E G 2 F, G U C, EDOUARD FROGER, G A PS, CREMIEU, CHRISTOPHE PION, GROS QUENTIN, LA MOTTE SERVOLEX, HAUTE TARENTEISE

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à La COMMISSION FEMININE
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Catégorie, Niveau, Poule et date du match

FORMATION F M I

Pour les clubs féminins ayant des personnes désirant se former à la F M I, une formation sera programmée entre mi-octobre et mi-novembre.

Ces clubs sont priés de contacter LA COMMISSION FEMININE pour finaliser leurs inscriptions (entre une et deux personnes par club) avant le 22 Octobre
Les clubs peuvent se positionner pour organiser cette formation
ATTENTION : La F M I sera opérationnelle dès la 1^e journée de la 2^e phase

U18 F A 8 Poule A

VER SAU : forfait général

COUPE MONIQUE BERT A 11

VAREZE joue en coupe L A U R A

MOIRANS qualifié pour le tour suivant

PLENIERE : Date en attente

Le Président **J. Issartel**
06 34 87 23 55